

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière exceptionnelle du 9 avril 2014

Le comité stratégique s'est réuni le 9 avril 2014, de 9 h 07 à 11 h 30, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence et intervention de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ;
- approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- présentation de la mission sur l'avenir du service civique ;
- échanges avec la salle.

Ouverture de la séance par le président de l'Agence et intervention de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Au nom du comité stratégique, le président accueille Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et la remercie d'avoir accepté de rencontrer les membres du comité quelques jours après sa nomination.

Cette instance réunit tous les acteurs et actrices du service civique, associations, administrations, collectivités territoriales et autres, qui accueillent des jeunes ou qui aident l'Agence dans ses missions.

La venue de la ministre est inévitablement ressentie comme une forme de reconnaissance du travail de chacun, Agence et partenaires, et du service civique en lui-même.

Avant de laisser la parole à la ministre, le président remercie les membres du comité d'avoir bousculé leur agenda afin d'assister à cette réunion exceptionnelle qui marque les débuts de la réflexion sur l'avenir du service civique et son développement.

Mme VALLAUD-BELKACEM remercie le président de son invitation au pied levé qui lui offre l'occasion de présenter ses nouvelles responsabilités, en présence des acteurs du service civique, réunis en comité stratégique, incarnation parfaite et de son nouveau ministère.

En effet, le service civique, c'est les jeunes dont le gouvernement a fait sa priorité. C'est l'engagement associatif, qui entre dans le champ de son ministère puisqu'il inclut la vie associative et l'éducation populaire, même si ces dimensions, auxquelles elle tient particulièrement, passent sous le radar médiatique et ne figurent pas dans l'intitulé formel.

Le service civique, c'est également les résultats dont les acteurs peuvent s'enorgueillir. C'est la capacité à attirer aussi bien les jeunes filles que les jeunes garçons. Cette expression de l'égalité entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes, à laquelle la ministre est particulièrement attachée, relevait de sa précédente casquette, elle la conserve dans ses nouvelles responsabilités.

Le service civique, c'est également la capacité à mixer les publics. Chacun ne peut que constater, même s'il est toujours possible de faire mieux, que les acteurs du service civique ont apporté une attention particulière à l'accueil des jeunes de tous les quartiers. Cela rejoint à nouveau une des préoccupations principales de la ministre. A ce titre, la ministre est donc très heureuse, dans ces tous premiers jours, de pouvoir discuter avec les membres du comité.

Mme VALLAUD-BELKACEM a vécu les balbutiements du service civique puisqu'elle était alors adjointe en charge de la jeunesse et de la vie associative, déjà, à Lyon, lorsqu'il a vu le jour. La

ministre sait à quel point cet outil, précieux pour les jeunes et les associations qui les accueillent, pourrait l'être bien davantage pour les collectivités locales qui n'y font pas suffisamment appel et dont il faudra développer l'implication en la matière.

La ministre est également présente aujourd'hui afin de confirmer la mission du président. Le service civique a besoin d'être encore plus développé. Tous les leviers, partenariats, contributions et outils doivent être utilisés pour lui assurer à la fois un déploiement renforcé, une amplification et une meilleure visibilité. Le président fera cela parfaitement. Le ministère et ses services seront à ses côtés pour l'accompagner dans la réalisation de l'objectif de 100 000 jeunes en service civique par an. A ce titre, la ministre renvoie les membres du comité au vœu du président de la République de permettre, d'ici à 2017, à tous les jeunes qui le souhaitent d'accéder à un service civique. Très ambitieux, cet objectif dépassera les 100 000 en 2017. Dans cette optique, la ministre, avant d'entendre les membres du comité, souligne son attachement à cette politique publique qui est un modèle du genre, efficace, apprécié et utile.

Mme TRELLU-KANE, présidente d'Unis-Cité, souhaite, tout d'abord, la bienvenue à la ministre au nom de son mouvement et souligne sa satisfaction quant à la nomination de Mme VALLAUD-BELKACEM dont Unis-Cité connaît l'engagement de longue date. Avant même le lancement du service civique, la ministre s'était déjà positionnée et avait partagé sa vision d'un service civique universel devant 1 000 jeunes volontaires.

Par ailleurs, Mme TRELLU-KANE renouvelle l'adhésion totale d'Unis-Cité aux objectifs fixés par le président de la République que la ministre vient de rappeler, à savoir la montée en puissance du service civique à 100 000 jeunes par an (15 % d'une classe d'âge) et son accessibilité à tous les jeunes qui souhaitent s'engager ou, tout au moins, qui le peuvent. Eu égard au résultat de la première enquête qui montrait que 30 % des jeunes étaient prêts à s'engager, 15 % lui semble un objectif sain et positif pour que le service civique devienne maintenant une étape naturelle dans la vie de tous les jeunes.

Mme TRELLU-KANE insiste également sur l'objectif de mixité que la ministre a rappelé. Le service civique se veut une étape pour les jeunes au service d'un intérêt général mais aussi une étape d'éducation et de rencontre entre des jeunes de quartiers et de milieux qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer. Il s'agit d'un des axes que les associations pousseront fortement dans les travaux qui seront engagés sur la montée en puissance.

Enfin, Mme TRELLU-KANE souhaite alerter la ministre sur les enjeux financiers de la montée en charge à 100 000 jeunes. Il faut considérer le coût global d'un service civique de qualité et intégrer dans la réflexion le coût de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes, essentiels à un service civique, véritable étape éducative de mixité, qui est pris en charge par les structures grâce aux partenariats qu'elles nouent avec les entreprises, les collectivités locales voire le fonds social européen (FSE). Cette mise en perspective quantitative permettra d'éviter de dévoyer le dispositif tant en termes de quantité que de qualité.

Au nom de la plateforme inter-associative du service civique, Mme FEINTRENIE rejoint Mme TRELLU-KANE et se réjouit de la nomination de Mme VALLAUD-BELKACEM. Ce signe fort est la traduction de la volonté politique d'attacher la jeunesse à des sujets aussi importants que la politique de la Ville ou les droits des femmes. Chacun sait à quel point l'action de la ministre a été décisive en ce sens les années précédentes.

Depuis la création du service civique, les associations se sont fortement engagées pour définir un dispositif qui corresponde aux ambitions des jeunes et réponde à celles de l'Etat. Elles ont eu à cœur de poursuivre ce travail d'élaboration et d'imaginer le service civique de demain, à l'horizon de 2017.

A ce titre, Mme FEINTRENIE souhaite confirmer l'ambition du monde associatif de travailler avec la ministre et l'Agence en qui il a toute confiance, les associations se sont toujours félicitées du travail positif et constructif qu'elles ont réalisé avec l'Agence et ses services depuis des années.

Enfin, la plateforme se réjouit de la mission confiée à M. CHEREQUE et confirmée aujourd'hui par la ministre. Elle en espère beaucoup et se tiendra aux côtés du ministère et de l'Agence dans sa réflexion sur le dispositif que suppose un accueil véritable de tous ces jeunes d'ici à quelques années.

Mme ANGRAND, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, présente le volontariat franco-allemand qui a été mis en place en 2006 et qui s'est renforcé grâce au service civique. Ce volontariat permet à un jeune français d'être accueilli dans une structure en Allemagne et, réciproquement, à un jeune allemand d'être accueilli dans une structure en France. Ainsi, les deux structures, grâce à ces deux jeunes, peuvent développer elles-mêmes des projets franco-allemands dans divers domaines (social, sports, développement durable, éducation formelle). Les comités de jumelage en sont des exemples comme celui entre Lyon et Francfort.

Grâce à ce programme, coordonné par l'OFAJ, un grand nombre de jeunes en service civique effectue une mobilité. Mme ANGRAND souligne également que ce programme accueille des jeunes avec moins d'opportunités. Ses effets sont très positifs en termes de gain de confiance en soi et de capacité à gérer la complexité – la dimension linguistique, par exemple, est très importante.

Enfin, Mme ANGRAND souligne que l'OFAJ est prêt à continuer en ce sens et remercie chacun de son soutien.

M. LESTERLIN est heureux de retrouver la ministre. Cela fait sept ans qu'ils militent ensemble politiquement pour le travail associatif que les principaux responsables ont réalisé, notamment Mme TRELLU-KANE qui a participé à l'élaboration de ce concept et à sa mise en œuvre. Cela a abouti, trois ans après la rencontre de M. LESTERLIN et de Mme VALLAUD-BELKACEM à ce sujet, à la loi de 2010.

Deux éléments lui semblent importants, la dimension internationale, en particulier européenne, et la proximité. En effet, si une politique publique mérite de prendre une dimension véritablement européenne, au-delà des frontières idéologiques et politiques, c'est le service civique. Il faut que le service civique y contribue en France, et l'événement démocratique que chacun vient de vivre est là pour attester de la nécessité absolue pour la jeunesse d'avoir une culture, une formation, une éducation citoyenne plus structurée. Ce chantier est énorme. Il faut que tous avancent ensemble avec les autres nations européennes sur la mobilisation de la jeunesse.

A l'autre extrémité de la chaîne se trouve la proximité qui doit s'appuyer sur cette pépite de dizaines de milliers de jeunes qui, depuis quatre ans, ont connu cette expérience du service civique. Ils ont leur rôle à jouer. Ils ont fait leur éducation citoyenne dans l'expérience. Cela donnerait un souffle nouveau au service civique, non pas comme politique publique, mais comme mobilisation de la jeunesse française. Dans ce cadre, il conviendrait de les associer à la conception même de l'avenir du service civique en France ainsi qu'à sa gouvernance.

M. KROICHVILI, délégué de l'Union nationale des missions locales, rejoint les interventions précédentes et se félicite au nom de l'UNML de la nomination de Mme VALLAUD-BELKACEM à un ministère où l'approche interministérielle de la jeunesse est évidente. Cet aspect fondamental doit être conservé dans le cadre du développement du service civique et, à partir de là, la prise en compte des jeunes dans la globalité de leur situation.

Les jeunes sont, d'abord, des citoyens à part entière et pas des citoyens à part. De ce point de vue, le service civique est un élément important de cet engagement. En tout cas, la ministre trouvera dans les missions locales un partenaire du service civique pour l'insertion des jeunes, sociale et professionnelle. A ce titre, M. KROICHVILI rappelle que l'UNML bénéficie non seulement d'un agrément - elle est le troisième acteur, avec plus de 2 000 jeunes accueillis - mais facilite également dans les territoires la mise en relation entre les projets des jeunes et les

projets des associations et des collectivités afin que ces jeunes participent à la vie de la cité et de la société.

Aujourd'hui, le service civique est source de perspectives à la participation des jeunes. Cet élément essentiel pourrait être pris en compte de manière globale dans le ministère. Comme la ministre le sait, l'UNML a été signataire avec une soixantaine d'associations du Big Bang pour des politiques jeunesse, pour une vraie reconnaissance des jeunes dans leur accès au droit commun et dans leur participation à la vie de la société. Les missions locales espèrent qu'après la nomination du délégué interministériel à la jeunesse, ici présent, cette réelle perspective d'une politique interministérielle et d'une participation des jeunes soit ouverte à la réflexion, préalablement à l'élaboration des politiques publiques, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

S'agissant de la participation des jeunes, M. LOUIS, président de l'association Les Enfants du Canal, indique qu'exceptionnellement, ce matin, les jeunes ne sont pas présents car un groupe de travail se réunit cet après-midi. Depuis la création du service civique, les jeunes ont toujours participé à cette assemblée et aux groupes de travail.

M. ALOUANI, adjoint au maire d'Evry, en charge de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la jeunesse, indique qu'Evry s'est inscrite dans le dispositif du service civique depuis quatre ans. Cet excellent dispositif a permis à des dizaines de jeunes d'obtenir un vrai statut, une place et une autre considération de la part de la collectivité et des adultes.

Evry en est à sa quatrième session. Elle a eu le plaisir d'accueillir le président de l'Agence il y a deux mois. Pour autant, seule une partie de la jeunesse est concernée.

Evry s'est également impliquée dans les emplois d'avenir. Elle a été la première ville de l'Essonne à en être signataire. Cela touche une autre partie de la jeunesse.

Le défi pour la jeunesse est considérable et il n'y a rien de plus frustrant à l'échelle locale de voir qu'en France, des milliers d'étudiants, parce qu'ils n'ont plus confiance en la France, la quittent. C'est un gâchis énorme. La République a investi des millions voire des milliards d'euros. Il est très inquiétant de constater que ces jeunes qui sont formés, qui sont opérationnels, n'ont plus d'espoir dans leur propre pays.

Cela est encore plus inquiétant quand l'on regarde les milliers de jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui considèrent aujourd'hui qu'ils n'ont plus aucun avenir dans la cinquième puissance mondiale. Ils n'entrent ni dans le service civique, ni dans les emplois d'avenir, ni dans l'apprentissage. Ils ne vont même pas dans les missions locales. Ce phénomène est préoccupant.

Quand on voit que des jeunes, dans des pays en guerre, ont beaucoup plus d'espoir que des jeunes qui vivent dans la cinquième puissance mondiale, on se dit que quelque chose ne va pas.

L'ensemble de la société, car la question de la jeunesse ne se résume pas à une collectivité ou à une association, doit être mobilisée pour créer ou recréer l'espoir du rêve français. M. ALOUANI a la conviction que cette capacité collective existe. En tous les cas, M. ALOUANI sera, sans doute comme l'ensemble des partenaires présents, ravi d'échanger avec la ministre pour qu'il y ait plus d'espoir et parvenir à ce que chaque jeune se sente respecté et considéré et qu'il puisse prendre son destin en main pour faire vivre le rêve français.

Approbation des minutes du précédent comité stratégique

Mme BUSSON salue l'envoi à l'avance des minutes, ce qui a permis sans doute à tous de les lire voire de les relire comme cela a été son cas, et signale une erreur à la page 15 sur le montant de la formation citoyenne. Elle propose de modifier le paragraphe comme suit :

« M. SAPIN rappelle que le dispositif qu'a rappelé Mme RENAUDIN prévoyait 75 euros par mois pour la formation citoyenne ».

Sous réserve de l'apport de la modification nécessaire, les minutes du comité stratégique du 11 mars 2014 sont approuvées à l'unanimité.

Présentation de la mission sur l'avenir du service civique

Le président présente la mission sur l'avenir du service civique que lui a confiée Mme FOURNEYRON et qui a été confirmée à l'instant par Mme VALLAUD-BELKACEM. Cette lettre de mission s'inscrit dans la continuité des travaux sur le service civique à trois ans, initiés par le comité stratégique dans le cadre d'un groupe de travail. Elle répond également aux orientations stratégiques de l'Agence pour 2014.

La mission a pour objectif de formuler des propositions sur les moyens d'atteindre 100 000 volontaires à terme en liant trois aspects indissociables :

1. l'adaptation du service civique à la diversité des attentes des jeunes et des organismes d'accueil tout en préservant son identité ;
2. l'optimisation du coût du dispositif et l'évolution de ses modalités de financement pour mieux partager l'effort financier ;
3. l'évolution de sa gouvernance permettant d'assurer la montée en charge du dispositif, tant au niveau national qu'au niveau territorial (directions régionales et départementales, structures d'accueil, collectivités territoriales).

Il conviendra donc d'avoir une réflexion globale et non pas seulement financière. En effet, il ne faut pas séparer la question des évolutions possibles du dispositif de celles du financement et de la gouvernance. D'autant que le service civique est une structure jeune. Il est donc inévitable de tirer les leçons des quatre ans d'expérience du dispositif.

Les parties prenantes seront associées dès le début de la mission : elle s'appuiera sur l'expérience acquise par l'Agence et les organismes d'accueil ainsi que sur les travaux existants, à savoir les propositions issues du rapport de la Cour des Comptes et les contributions du groupe de travail sur le service civique à trois ans et des membres du comité.

Quant au cadrage financier qui a été fourni à la ministre précédente, suite à sa demande, ainsi qu'à Bercy, qui est en train d'établir le budget triennal (programmation des dépenses), il montre que la montée en charge à 100 000 volontaires en 2017 (stock) sans adaptation du dispositif nécessite des crédits à hauteur de 417 M€. Sachant que les crédits nécessaires 2014 sont évalués à 140 M€, le pas à franchir est énorme. D'autant que les crédits du ministère s'élèvent à 200 M€. Cela pèse donc de façon importante.

Le président propose plusieurs pistes de travail et souligne qu'au stade de la réflexion, rien ne doit être censuré même si certaines pistes peuvent choquer :

1. Adapter le service civique, donc son organisation, et son financement aux attentes et besoins des jeunes et des organismes d'accueil :
 - proposer de nouvelles formes de service civique (temps partiels (moins de 24 heures), durée plus courte, durée fractionnée prenant en compte la situation sociale du jeune...) ;
 - moduler l'aide au tutorat (en fonction du profil des volontaires accueillis, en fonction de l'atteinte d'objectifs de mixité...) ;
 - revoir les critères de la majoration de l'indemnité.

2. Partager l'effort financier, mieux prendre en compte la participation du service civique à la mise en œuvre de politiques publiques, adapter la gouvernance en conséquence :
 - une plus grande participation des organismes d'accueil ;
 - la participation d'autres programmes budgétaires de l'Etat dans la mesure où le service civique participe à d'autres politiques publiques, notamment sociales et éducatives ;
 - une contribution plus systématique des collectivités territoriales (pour le financement de l'indemnité des volontaires, de l'aide au tutorat, de la formation civique et citoyenne...).
3. Diversifier les sources de financement du service civique :
 - le recours aux crédits communautaires (Fonds social européen - FSE) ;
 - le recours à des fonds privés (fondations).

La concertation se déroulera suivant un calendrier très court.

Le président propose qu'à la suite de ce comité stratégique exceptionnel, les contributions de ses membres soient transmises au plus tard fin avril. Le groupe de travail sur l'avenir du service civique en fera une synthèse en mai et se réunira à nouveau en juin afin d'en débattre. Sachant que le comité stratégique du 20 mai 2014 sera l'occasion d'un point d'étape.

Les membres du comité qui le souhaitent pourront être entendus par le président sur ce sujet.

En parallèle, l'Agence, en interne, procèdera au chiffrage des mesures en vue de la préparation des arbitrages budgétaires 2015-2017.

Le rapport final devra être remis au plus tard le 30 juin et sera débattu à l'Assemblée nationale après l'été. Sa signature n'engagera que le président. Ainsi le comité stratégique aura toute liberté de soutenir ou de critiquer les mesures que le président proposera dans son rapport.

Echanges avec la salle

En préambule, M. FAURE indique que la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), qui a existé avant le service public d'incendie et de secours et qui fédérait la solidarité des hommes et des femmes qui voulaient aider celles et ceux qui, de manière citoyenne, s'engageaient dans la lutte contre les incendies, a décidé dès le début de s'engager aux côtés du précédent président au sein du comité stratégique et sur le terrain, grâce à son réseau associatif, et a incité les établissements du service public d'incendie et de secours à recruter des engagés du service civique. C'est ainsi que près de 500 jeunes sont accueillis dans le monde des sapeurs-pompiers, à savoir les SDIS, la Brigade des pompiers de Paris et le réseau associatif.

Ces jeunes contribuent au développement de la « culture de sécurité civile », véritable culture de prévention des risques, de gestes et de postures en cas de catastrophes et, au-delà, des aléas du quotidien. Il s'agit notamment de permettre à toute la population d'avoir des comportements adaptés en cas d'accident, de problèmes du quotidien. En effet, aujourd'hui on parle beaucoup de circonstances. Des accidents de la route, par exemple. Mais il ne faut pas oublier que les accidents domestiques sont une cause de mortalité importante et que des comportements adaptés, appeler les secours et faire les premiers gestes, peuvent sauver des vies.

Ces jeunes interviennent également en soutien de l'ensemble des structures d'accueil, puisque depuis le début, et encore plus depuis un an, avec la Croix-Rouge, la Fédération assure les formations aux premiers secours dans le cadre du volet pratique de la formation civique et citoyenne.

La Fédération est donc un utilisateur du service civique et un facilitateur de son développement auprès des structures publiques d'incendie et de secours. C'est pour cela qu'elle entre pleinement dans la mission qui a été confiée au président et à laquelle la FNSPF veut contribuer non seulement à travers plusieurs actions mais également en réponse à la demande du président de la République qui, lors du Congrès national des sapeurs-pompiers, le 12 octobre 2013, a souhaité que le service civique soit adapté aux besoins spécifiques des sapeurs-pompiers à travers un service citoyen de sécurité civile qui pourrait s'appuyer sur le service civique, renforçant ainsi le nombre de sapeurs-pompiers volontaires sur le territoire.

Enfin, être sapeur-pompier volontaire, c'est être citoyen engagé dans une mission de service public. 200 000 sapeurs-pompiers volontaires agissent aux côtés des 50 000 professionnels et militaires sur le territoire. C'est grâce à cette population engagée d'hommes et de femmes qu'aujourd'hui un véhicule de premiers secours arrive auprès de la population en 12 minutes en moyenne. Le président de la République a même renforcé sa demande : le volontariat doit s'ouvrir à plus de femmes, à la diversité et aux populations qui en sont exclues pour des raisons historiques, d'habitudes et de pratiques.

Mme GUILBERT indique que les sapeurs-pompiers, sur le terrain, constatent malheureusement que de trop nombreux concitoyens méconnaissent les bases en matière de sécurité civile. Ainsi, seul un témoin sur cinq d'un arrêt cardiaque procédera aux gestes de réanimation. Moins de 20 % de la population connaît les conduites à tenir lorsqu'il entend le signal d'alerte, en dehors du premier mercredi du mois. Ou encore très peu d'habitants se sont, jusqu'à présent, dotés de détecteurs de fumée au sein des habitations alors que l'on sait que cela sauve des vies et que, chaque année, 800 décès sont constatés des suites d'un incendie qui aurait pu être évité.

Dès le début, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a souhaité que cette culture de sécurité civile soit diffusée au sein des jeunes qui s'engagent. Cela est essentiel car porter secours, réagir en cas d'accident mais également apporter de l'aide sont pour la Fédération des enjeux de citoyenneté auxquels les sapeurs-pompiers sont particulièrement attachés.

Dans la continuité de cette vision, la promotion de la culture de sécurité civile doit devenir l'orientation du service civique dans son ensemble. A ce titre, la FNSPF propose :

- une évolution du service civique actuel selon trois modalités cumulables :
 - densifier la formation civique et citoyenne en y intégrant un module de sensibilisation aux risques ;
 - mobiliser plus fortement les jeunes dans les missions de prévention des risques, quelles que soient leurs structures d'accueil ;
 - proposer la formation de sapeur-pompier volontaire aux jeunes qui souhaitent s'engager ensuite dans le volontariat de sapeur-pompier au sein même du parcours des engagés de service civique ;
- la création d'un service citoyen de sécurité civile pour les missions dans les services départementaux d'incendie et de secours, avec la possibilité de suivre, au sein de ce service citoyen, la formation de sapeur-pompier volontaire ainsi que des modules complémentaires en lien avec le projet d'accueil du jeune. Ces missions se feraient en groupe, favorisant ainsi la mixité et la diversité. Enfin, un cofinancement pourrait être assuré par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Ces deux propositions sont complémentaires mais indépendantes. L'une et l'autre permettraient d'augmenter la capacité de résilience de la population en proposant des solutions de proximité et en développant l'esprit citoyen. Elles permettraient également aux jeunes de poursuivre leur

engagement de service civique en tant que sapeurs-pompiers volontaires, leur ouvrant la porte à des métiers liés à la sécurité ou à l'environnement sanitaire et social, très porteurs d'emploi. Enfin, Elles apporteraient, notamment aux jeunes les moins qualifiés, une formation aux métiers de la sécurité dès leur entrée en service civique.

M. LESTERLIN rappelle que le service civique, de par son fondement juridique, est un titre supplémentaire voté par le parlement du code du service national. Il ne faut pas l'oublier. Sinon, il faut changer sur le plan législatif la nature juridique du service national. L'engagement de service civique ne peut s'inscrire que dans la globalité d'une politique publique, celle du service national, donc de l'engagement citoyen. Même si les implications budgétaires ne sont pas les mêmes, l'engagement volontaire en service civique des jeunes est indissociable d'une politique globale de l'engagement citoyen puisque le service civique, s'inscrivant dans le code du service national, est apparu après la professionnalisation des armées en substitution du service militaire, avec la différence fondamentale que l'un était obligatoire pour les seuls garçons alors que le service civique, heureusement, suit une logique d'engagement volontaire.

N'ayant pu participer aux travaux du comité le 11 mars, M. LESTERLIN insiste également sur le fait que même si l'implication budgétaire est importante, le socle de l'engagement de service civique pour les jeunes qu'est l'Etat au sens large, c'est-à-dire la puissance publique qui inclut l'Europe - l'Europe est un ensemble d'Etats avec des politiques publiques transnationales -, n'est pas négociable. C'est un des fondements du service civique.

Par ailleurs, la montée en charge du service civique ne va pas de soi. Il ne suffit pas de fixer un objectif pour l'atteindre même si M. LESTERLIN partage l'objectif de 100 000 volontaires en fin de mandature que le président de la République a fixé. Cela ne se fera pas tout seul. D'abord, il faudra les missions. Il faudra l'attractivité pour que les jeunes candidatent même si chacun sait que beaucoup de jeunes consultent le site de l'Agence. Enfin, il faudra l'accompagnement budgétaire. Cette montée en charge ne peut être que corrélée à l'acceptation par la société tout entière, puisque le législateur, qui représente le peuple, décidera des moyens. Si tous les acteurs arrivent, comme cela semble être le cas, à rendre le service civique si populaire qu'il ira de soi pour toutes les familles françaises et pour tous les partenaires (monde associatif, entreprises, administrations), la question de l'accompagnement ne se posera pas. Il faudra simplement l'accompagnement de la volonté politique.

M. LESTERLIN se réjouit que le président signe personnellement ce rapport sans compromis qui engagera le président de l'Agence du service civique et qui laissera la liberté nécessaire dans les négociations démocratiques entre le parlement et le gouvernement. Mais il souligne le lien très étroit entre le financement du dispositif et la question de la gouvernance.

La question des fonds privés trouve sa réponse dans l'architecture juridique du service civique : cette solution a été écartée, mais il est toujours possible de suggérer de modifier la loi. Cependant, au regard de la gouvernance, il est fondamental que le socle reste l'Etat et l'Europe et laisse la place à des aménagements spécifiques, le service civique étant divers dans sa réalisation et pouvant solliciter les contributions des partenaires, et en particulier des collectivités territoriales, très minoritaires dans le dispositif. En effet, si ceux qui payent décident, il est hors de question que quiconque en dehors de l'Etat et de sa représentation démocratique décide. M. LESTERLIN rappelle à ce titre que la légitimité du président de l'Agence découle d'un décret personnel du président de la République qui est élu démocratiquement.

Il ne faut donc pas perdre de vue dans les débats qu'il existe un cadre juridique, politique, et que le service civique devra progressivement cesser d'être une politique de jeunesse. Sinon, son échec est assuré. Le service civique n'est pas une politique de jeunesse mais de citoyenneté pour laquelle, pour des raisons évidentes, le coût principal porte sur la participation des jeunes. Il faudra un jour en tirer les conséquences, y compris organiques, sur la gouvernance définitive de ce dispositif.

Au nom de la plateforme inter-associative du service civique, Mme NEYRON indique que les associations partagent les préoccupations légitimes qui ont été exprimées sur les enjeux budgétaires. Elles souhaitent être parties prenantes à l'élaboration du dispositif et avancer avec l'Agence sur des objectifs partagés, à savoir celui d'atteindre 100 000 jeunes et, au-delà, celui de mettre en place un service civique universel.

Les associations souhaitent également réaffirmer qu'il sera impossible d'augmenter le nombre de jeunes à budget constant. Elles porteront ce message dans le cadre des débats budgétaires qui se mettront en place à la fin de l'année et auprès du pouvoir politique.

S'agissant de la méthodologie et s'appuyant sur l'expérience allemande, M. TOCHE propose de partir de la stratégie européenne pour la jeunesse (Stratégie 2020) et de regarder sa déclinaison sur le territoire au lieu de faire l'inverse. Il est, en effet, plus facile ensuite d'obtenir l'écoute de la commission européenne.

Par ailleurs, le SVE ne doit pas être considéré comme une piste de financement. M. TOCHE rappelle que non seulement le SVE est régi par des textes et des règlements différents mais qu'il est également confronté à la même difficulté de montée en charge. En revanche, le service civique pourrait s'inspirer de certaines expérimentations qui ont été menées en vraie grandeur au niveau européen. M. TOCHE pense en particulier à une formule qui permet aux jeunes ayant moins d'opportunités de bénéficier d'un service volontaire européen court, de 2 à 8 semaines.

Enfin, M. TOCHE souligne que les critères indemnitaires européens ne se limitent pas aux critères sociaux mais sont beaucoup plus larges.

En réponse à M. LESTERLIN, M. GARNIER-LAVALLEY observe que la politique jeunesse dépasse le seul programme 163. Elle représente des dizaines de milliards. Pour autant, la question aujourd'hui du financement du service civique dépend très strictement du programme 163. Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, un certain nombre de politiques publiques viennent piocher dans la boîte à outils du service civique sans nécessairement y contribuer. Il est donc possible d'envisager qu'à l'avenir, dans l'équilibre du financement, les différents programmes puissent intervenir pour tout ou partie. A ce titre, l'expérimentation des sapeurs-pompiers est intéressante.

Par ailleurs, la réflexion sur les crédits communautaires ou l'idée que l'Europe pourrait s'intéresser à ces dispositifs est déjà présente. M. GARNIER-LAVALLEY a co-présidé avec Mme WARGON, la semaine dernière, le comité de pilotage de la mise en œuvre en France de la garantie jeunesse européenne, distincte de la « garantie jeune » française qui en est un élément. L'idée est que les fonds communautaires du FSE et de l'initiative européenne pour l'emploi des jeunes puissent aller sur un certain nombre de dispositifs déjà existants. Dans ce cadre, une partie devrait financer le service civique cette année et l'année prochaine, suivant des modalités qui restent à définir.

En outre, la commission a lancé dans le cadre du programme Erasmus+ des projets transversaux dont l'une des thématiques est celle du service civique. Il y a donc un intérêt évident à ce que la France partage son expérience avec d'autres Etats sur cette question.

Enfin, un important travail de prospective devra être conduit sur le financement de la montée en charge et sur l'articulation des différents niveaux et du pilotage. Le comité stratégique est l'instance qui convient pour lancer cette réflexion dans la mesure où il associe l'ensemble des parties. Les services déconcentrés du ministère, dont l'utilité pour accompagner la mise en place du dispositif et son pilotage n'est plus à démontrer, seront également intéressés à travailler cette question car l'articulation de la réflexion est également importante à l'intérieur de l'Etat. Il faudra également tenir compte de leur nouvelle feuille de route.

Mme BENTCHICOU confirme l'implication de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) autour des objectifs du service civique. L'établissement public a

eu l'occasion de le rappeler et de le confirmer à maintes reprises, notamment lors de son conseil d'administration en décembre 2013. Cet engagement est également confirmé à travers le soutien financier (programme 147) et la mobilisation du réseau territorial de l'ACSé autour de différents programmes et dispositifs.

Dans ce cadre, il convient de réfléchir non pas à une orientation en direction d'une politique en faveur de la jeunesse mais à l'articulation de plusieurs politiques publiques de façon à intervenir de manière transversale. Les différentes contributions de l'ACSé vont dans ce sens. A ce titre, Mme BENTCHICOU réitère l'engagement de l'ACSé autour de plusieurs pistes de travail :

- la participation des habitants, et notamment l'engagement des jeunes : la participation des habitants et celle des jeunes doit trouver sa traduction à travers différentes modalités d'expression et dans les missions qui sont confiées au service civique à travers plusieurs dispositifs ;
- les actions en faveur de la jeunesse : l'ACSé et le réseau associatif qu'elle soutient sont parties prenantes de diverses actions ;
- les actions de médiation sociale.

L'ACSé est prête à s'engager pour que l'objectif de 100 000 jeunes ne soit pas un vain mot.

Enfin, il convient de réaffirmer l'objectif de 25 % de jeunes issus des quartiers prioritaires.

Mme TRELLU-KANE insiste sur deux enjeux essentiels du service civique, son accessibilité aux jeunes les plus éloignés et la mixité. Ces deux éléments, qui caractérisent cette étape citoyenne à la différence d'autres dispositifs comme les emplois aidés, doivent être en ligne de mire dans la réflexion globale.

S'agissant de la proposition d'une durée plus courte, autant elle se justifie dans le cadre d'une expérience de mobilité, en particulier pour des jeunes plus éloignés demandant peut-être plus d'accompagnement, autant elle est inadaptée pour un service civique en France. En effet, une expérience trop courte n'est pas transformatrice pour le jeune qui apporte très peu sur le terrain comme l'a montré l'expérimentation du service civique à 1 mois (impact nul à tous les niveaux pour un coût important). Tout le monde y perd. Il est essentiel, pour que le service civique ait sens, de conserver une certaine durée. A ce titre, Mme TRELLU-KANE rappelle que la plateforme inter-associative et le comité stratégique se sont beaucoup battus l'année dernière pour maintenir une durée moyenne de 8 mois.

Quant à la proposition d'un temps partiel ou fractionné, Mme TRELLU-KANE se dit sceptique sur la capacité du dispositif à allier les objectifs d'accessibilité et de mixité.

Au regard des pistes de financement, il faut prendre en compte le coût réel global du service civique, à savoir non seulement les crédits apportés par l'Etat pour financer l'indemnité mais également les divers financements que reçoivent les structures d'accueil pour atteindre les objectifs d'accessibilité et de mixité. Cela est le cas d'Unis-Cité qui bénéficie de divers cofinancements (collectivités locales, Europe, entreprises).

Enfin, Mme TRELLU-KANE adhère à l'idée d'associer d'autres ministères à la gouvernance du dispositif.

Pour M. KROICHVILI, il est indispensable de lier à la réflexion le développement quantitatif du service civique et la qualité des missions proposées. En cela, il rejoint Mme TRELLU-KANE. La question de l'accessibilité du service civique aux jeunes doit être un élément essentiel. Cela passe par :

- un accueil des jeunes approprié, s'appuyant sur la formation des professionnels qui assureront l'accueil et l'accompagnement des jeunes,
- une définition de mission de qualité,
- un système de validation permettant d'obtenir des garanties sur l'effectivité de ce qui sera proposé au jeune dans la durée,

M. KROICHVILI rejoint également M. LESTERLIN sur la question de la place et de la politique de l'Etat. Il est fondamental que le service civique soit d'abord une politique nationale, répondant à la nécessité d'une politique interministérielle de la jeunesse. Même si le service civique ne doit pas être qu'un outil de la jeunesse, il offre aux jeunes l'occasion de participer à la vie de la société par leur engagement.

Par ailleurs, M. KROICHVILI rappelle que le président de la République a dit que l'Etat s'étend également aux collectivités territoriales. De ce point de vue, il paraît important que la conception d'une politique décentralisée à l'échelle des territoires intègre également l'engagement des collectivités. Cela renvoie à la question de la gouvernance et de la cohésion du pilotage du service civique dans les territoires qui doit rester une politique d'Etat pilotée par l'Etat, en partenariat avec les acteurs, tout en restant dans la logique de la qualité.

Enfin, la question de la territorialisation de la gouvernance pourrait être abordée à un échelon régional entre l'Etat et ceux qui contribuent à son développement (associations, collectivités territoriales, autres établissements publics). Cela permettrait de bénéficier d'une assise dans les politiques publiques que l'échelon régional met en œuvre. Il conviendrait d'y réfléchir.

S'agissant d'un financement pluriministériel et interministériel, Mme ANGRAND, s'appuyant sur le fonctionnement de l'OFAJ, indique que dans l'accord renégocié en 2005, les ministères français et allemand en charge de la jeunesse ont ajouté un article précisant que les ministères qui « passent commande » à l'OFAJ d'actions supplémentaires, non prévues à son budget, sont fortement incités, pour ne pas dire obligés, à cofinancer les actions qu'ils sollicitent. Charge à l'Office, par une convention avec ces ministères, de se mettre d'accord sur les objectifs et l'encadrement.

Pour M. MONFERRER, la réflexion doit prendre en compte le coût global du service civique qui multiplie au moins par deux le coût de 417 M€ correspondant à la participation de l'Etat. Il faudra regarder ce que l'Etat devra faire mais aussi ce que font et devront faire les autres acteurs du service civique, en tenant compte de leurs capacités. Cela est essentiel car de la réponse à cette question dépend celles qui pourront être apportées aux questions de qualité des missions, de la formation des tuteurs et de l'accueil des volontaires.

A propos de la diversification des financements, Mme BUSSON indique que même si l'on peut saluer les efforts que font les collectivités régionales pour les transports ou les villes pour l'indemnité des jeunes ou le soutien aux associations, l'implantation du service civique sur le territoire est très disparate. A ce titre, il ne faudrait pas que des financements diversifiés entraînent des disparités supplémentaires pour les jeunes et les structures d'accueil.

Par ailleurs, la question du fractionnement et de la durée d'une mission ne peut être dissociée de la réflexion sur les autres formes de volontariat dans le service civique et notamment de l'évolution possible du volontariat de service civique. Ce regard plus large sur l'évolution du service civique permettrait d'aborder la question de la création renforcée de ponts entre les différentes formes et la diversification des choix qui s'offrent aux jeunes.

Enfin, Mme BUSSON s'interroge sur la façon dont les membres du comité, au-delà des contributions qu'ils apporteront, pourront être associés à la réflexion qui sera menée sur les premières pistes de travail relatives au cadrage financier pour les trois prochaines années dans la première phase, très courte, que précise la lettre de mission.

Mme FEINTRENIE revient sur trois aspects qui lui semblent essentiels. Premier élément sensible, l'investissement réel autour du service civique. Il est légitime et guère surprenant que des options soient travaillées autour de la participation de tous les organismes au financement du service civique, et notamment des organismes d'accueil. Néanmoins, cela est source de préoccupation pour les structures qui investissent fortement sur le dispositif, au-delà du coût qui a été chiffré. A ce titre, Mme FEINTRENIE propose que les associations de la plateforme apportent une contribution collective sur leurs investissements, notamment le nombre de salariés et de bénévoles qui accompagnent les jeunes. Cette ressource humaine, qui représente un coût très important, engage énormément les structures et doit absolument être prise en compte dans les calculs qui seront faits sur les différentes options financières à débattre.

Deuxièmement, Mme FEINTRENIE est tout à fait convaincue par ce qu'a indiqué M. LESTERLIN sur la culture du volontariat et à quel point il faut qu'elle s'inscrive dans la réalité de tous les citoyens, au-delà du service civique et de sa proposition à l'endroit des 16-25 ans, pour qu'elle soit soutenue et que le parlement ait envie de voter des budgets tout à fait favorables au service civique. Dans cette construction de la culture du volontariat, il est très important de travailler, au-delà de l'engagement de service civique associatif, sur le volontariat qui peut s'adresser à d'autres personnes et notamment aux seniors, qui pourraient participer à la construction d'une cohésion sociale intergénérationnelle où chacun trouve sa place et dans l'interlocution. Les seniors pourraient être une entrée intéressante à considérer même si cela ne dépend pas directement de la mission qui a été confiée président.

Troisièmement, Mme FEINTRENIE alerte le comité stratégique sur ce qui pourrait constituer une stigmatisation des personnes dans le cadre du service civique et créer un dispositif à plusieurs vitesses. Evidemment, ces pistes doivent être explorées mais avec grande prudence et associer étroitement les personnes, notamment dans la fixation des indicateurs et des critères. En effet, il est dangereux d'ouvrir une brèche où l'on estime que l'accompagnement est différentiel en fonction des profils des jeunes et qu'en conséquence, l'investissement des structures comme de l'Etat à l'endroit de ces jeunes doit être différent. Mme FEINTRENIE attire l'attention de tous sur le fait que parfois des a priori peuvent condamner certains publics.

M. ALOUANI pense que le modèle de l'institut du service civique, qui va au plus près des attentes des jeunes, apportant à chaque lauréat un parrain qui le conseillera et l'appuiera dans son projet d'avenir, pourrait être reproduit.

Quant à la question de la citoyenneté, elle n'est pas exclusivement liée à la question de la jeunesse. Comme l'a souligné M. LESTERLIN, la question de l'engagement et de l'investissement sous la forme d'un service civique ou d'un bénévolat, dans les associations par exemple, ne concerne pas uniquement les jeunes. Il faut dépasser le champ de la jeunesse et le mettre à l'échelle de toute la société. D'autant que nombreux sont ceux qui veulent s'investir alors que le dispositif nécessaire n'existe pas. Il y a en France aujourd'hui des centaines peut-être des milliers de salariés qui veulent s'engager et qui ne peuvent pas le faire sur leur temps après le travail mais qui, dans le cadre de leur travail, peuvent consacrer une ou deux heures en lien et en accord avec leur entreprise. Ou encore des seniors qui bénéficient d'une expérience professionnelle très importante et qui ont des compétences, des réseaux et peuvent accompagner les jeunes et leur transmettre leurs savoirs et connaissances.

D'un point de vue sémantique, M. LESTERLIN suggère que dans la présentation, on cesse de parler du coût du service civique, de son financement et des questions corrélées (financement de l'Etat et des collectivités, financement privé nécessitant une modification substantielle de la loi). Il faut commencer à marteler que le service civique est un investissement. Un investissement s'apprécie par du profit pour une entreprise et en un moindre coût public pour la société et la puissance publique. Au bout de quatre ans, le service civique a atteint le seuil de crédibilité pour développer ce concept massivement et affirmer que l'investissement sur la jeunesse à travers le service civique, puisque les jeunes ne sont pas encore dans la vie active ou en sont au tout début, est un investissement public et pas un coût. Quand la sémantique et

la réflexion de la société auront évolué dans ce sens, le service civique sera encore plus convaincant.

M. SAPIN rebondit sur l'intervention de M. LESTERLIN et ne voudrait pas qu'à chaque fois que le comité entame des débats budgétaires sur le volontariat, il retombe toujours sur cet écueil. Il ne faut pas attendre l'expression de la colère pour se mobiliser autour de l'intérêt général.

Il y a presque vingt ans, en 1996, le président de la République annonçait la grande réforme du service national, la suppression du service militaire actif obligatoire et la création d'un grand service civil *a priori* ouvert à tous et, par conséquent, tout à fait accessible, avec des financements capables de suivre les effectifs équivalents à ceux du service national, soit 250 000 jeunes à peu près (un tiers d'une classe d'âge).

Plusieurs années plus tard, le ministère des Affaires étrangères, souhaitant pérenniser les dispositifs de coopération, publie les premiers textes.

Apparaît ensuite le volontariat civil de cohésion sociale sur lequel il est expliqué aux associations, dans des réunions comme celle d'aujourd'hui, qu'il n'y aura aucun financement public et qu'elles devront trouver les financements nécessaires à sa concrétisation.

Les années ont passé, rien ne s'est réalisé. Il a fallu attendre les émeutes de novembre 2005 pour que les premières subventions soient débloquées.

En tant que militant associatif, M. SAPIN est extrêmement meurtri et blessé de voir que les associations n'ont pas été entendues et que leur discours gentil, poli, argumenté n'a eu aucun écho alors que des jeunes qui ont brûlé des bus avec des handicapés à l'intérieur, qui ont mis à sac des quartiers entiers, ont été entendus et ont réussi à débloquer des financements publics.

Le service civique n'est pas une dépense à perte pour l'Etat et la collectivité. Ce malentendu doit être levé. Il faudrait travailler sur le ratio entre le coût et le bénéfice et montrer que le bénéfice est largement supérieur au coût, y compris le bénéfice en termes budgétaires au sein même de la nation. Cela est non seulement moins onéreux que d'avoir des citoyens qui se reconnaissent dans leur société et qui n'ont pas envie de brûler ou de casser pour exprimer leur désaccord profond avec l'exclusion qu'ils subissent, qu'ils vivent ou qu'ils observent autour d'eux, mais l'investissement concret des personnes dans des projets crée également de la valeur, de la ressource humaine, une capacité à s'investir dans des projets professionnels, de la compétence. Il faut défendre cet aspect.

Enfin, aux Etats-Unis, une nouvelle bulle financière menace les prêts étudiants, risquant de relancer le climat de crise économique que l'on oppose aux associations pour investir dans le service civique. Par provocation, M. SAPIN propose que l'Agence se rapproche des banques pour leur demander d'offrir aux volontaires des prêts pour financer leur service civique. Cela pourrait être une option dans une approche ultralibérale. A qui va le bénéfice du service civique et qui investit ? Les banques ? Le privé ? Les familles ? Les volontaires eux-mêmes à la mesure de leur propre civisme et de leur citoyenneté, préalables à cette expérience ? L'Etat et les associations ?

M. VOISIN partage la position de Mme BUSSON : considérer l'engagement de service civique de manière séparée des autres formes de service civique lui semble fondamental. Il faut rester sur la notion que l'engagement de service civique est une étape de vie partagée avec d'autres dans la mixité sociale.

Par ailleurs, M. VOISIN alerte le comité stratégique sur la tentation de l'écramage. Cela est toujours désastreux quand on essaie de résoudre des problèmes par l'écramage. La résolution de la mixité sociale et du jeu des équipes en service civique est très importante et mérite que l'on s'y attarde de façon approfondie.

M. VOISIN rejoint également Mme FEINTRENIE : il ne faut pas faire appel à des profils séparés. Le problème n'est pas l'accompagnement du jeune en difficulté. M. VOISIN a été frappé par les expériences de service civique s'adressant à des jeunes très éloignés qu'ATD Quart Monde a menées à Lyon. Il s'agit d'abord pour la structure d'accepter d'être dérangée et de modifier certaines de ses habitudes. Le fonctionnement qui découle de cette prise de conscience et de cette évolution est très fécond pour la structure. Ce sujet mérite d'être creusé.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de limiter la réflexion au seul accompagnement du jeune mais de l'étendre à celui de la structure, de l'équipe réunissant des jeunes très différents qui acceptent de faire un projet et qui réussissent ce projet où chacun d'entre eux trouve sa place. Il faut s'engager sur la structure et la soutenir.

Enfin, M. VOISIN réitère sa demande relative à la mise en place de travaux de recherche-action afin que la structure sache faire un service civique de mixité sociale ouvert à tous. De nombreuses associations se sont engagées sur cette voie comme Unis-Cité, l'UNML, la Ligue de l'enseignement. Il faut absolument accompagner ce mouvement.

M. HIMIDI se félicite de la confirmation des objectifs à l'horizon 2017 mais souligne que cela impliquera l'accueil de 100 000 jeunes différents et de nombreux cas particuliers. L'accessibilité et la mixité sont très importantes mais il ne faut pas négliger l'accompagnement des jeunes qui, comme la réalité le montre, est nécessaire même s'il ne faut pas stigmatiser les jeunes par rapport à leur niveau d'études.

M. HIMIDI a beaucoup appris au cours de son service civique, en mixité avec des personnes différentes. Le stress qu'il éprouve aujourd'hui n'a rien à voir avec celui qu'il ressentait il y a six mois, Mme PAOLETTI peut en témoigner. Il le doit à son engagement auprès d'Unis-Cité. Certains de ses compagnons étaient suivis par des éducateurs PJJ. Cette mixité de jeunes venant d'horizons différents a vraiment beaucoup apporté à tous les membres de son équipe. Les rassemblements s'inscrivent dans la même dynamique. Rencontrer d'autres jeunes qui ont fait d'autres services civiques redonne espoir.

Comme MM. LESTERLIN et SAPIN le soulignent, il faut considérer le service civique comme un vrai investissement pour la société. Il faut donc que l'accueil de ces 100 000 jeunes soit une réussite pour chacun d'entre eux. En effet, il ne faut pas négliger que les vrais ambassadeurs du service civique sont les volontaires.

M. HIMIDI n'a que 20 ans et se sent utile. Quand il aura 27 ans, peut-être est-ce lui qui indiquera à un jeune que brûler des bus n'est pas la solution à son mécontentement et à son sentiment de non-citoyenneté. Les thèmes de l'accessibilité, de la mixité et de l'accompagnement, que ce soit de la structure ou de jeunes dont le profil est différent, sont essentiels car, à la sortie du service civique, ce sont ces jeunes qui en parlent le mieux. Chaque jeune doit devenir un ambassadeur pour ses frères, ses cousins, ses voisins, afin que le service civique devienne un passage de vie naturel.

Pour M. BAHEGNE, il faut rappeler à chaque fois que le service civique est une politique de citoyenneté et pas une politique de jeunesse. Cela a été indiqué à plusieurs reprises. Le service civique a une place définie dans le contexte législatif français, il s'inscrit dans le code du service national. Or, sur le terrain, rares sont ceux qui le savent, malgré les efforts de communication de l'Agence et des différents acteurs.

Par ailleurs, M. BAHEGNE souligne qu'à l'heure actuelle, la majorité des régions freine le démarrage des missions afin de ne pas exploser les compteurs, alors que les collectivités territoriales se mobilisent très peu sur certains secteurs. En Aquitaine, par exemple, le sport représente 6 %. La marge d'évolution est donc très importante.

M. BAHEGNE rappelle également que le service civique a été mobilisé avec des succès inégaux sur plusieurs politiques sectorielles comme le programme de lutte contre le décrochage

scolaire – chaque année, 30 000 jeunes sont en situation de décrochage. Il est question aujourd'hui de la nouvelle politique de la Ville et de la mobilisation du droit commun sur des quartiers prioritaires, des territoires carencés. Le service civique y a toute sa place et apporte une réponse à des enjeux majeurs de politiques publiques, M. BAHEGNE en est convaincu.

La participation des usagers aux politiques qui les concernent est également abordée dans toutes les politiques publiques. M. BAHEGNE en veut pour preuve les états généraux du travail social auxquels il a participé hier. Sur cette thématique comme sur d'autres, la région Aquitaine essaie de construire des politiques en écoutant les usagers. A ce titre, les jeunes qui ont fait un service civique ou qui sont en service civique constituent un formidable vivier pour participer en tant qu'usagers et porter la parole des jeunes qui s'impliquent. Le rassemblement organisé en Aquitaine fin 2013 a montré la richesse que peuvent apporter les rassemblements de jeunes dès qu'on leur laisse la parole. En revanche, la culture du volontariat semble peu présente chez les jeunes, il conviendrait de la développer.

Par rapport aux propositions sur les formes nouvelles, s'il est normal de ne pas se censurer et de prévoir des fractionnements, il faudra faire attention à ne pas inventer des formes trop compliquées à gérer. M. BAHEGNE rappelle que la mise en place d'un pilotage structuré s'est révélée difficile.

Par ailleurs, M. BAHEGNE doute que des formes fractionnées et à temps partiel permettent de franchir le *gap* financier que le président a évoqué précédemment. La seule voie financière possible lui semble être celle du cofinancement. Le portage financier du service civique ne doit pas être limité au BOP 163.

S'agissant de la gouvernance territoriale, M. BAHEGNE souligne qu'elle sera indispensable à une meilleure articulation du service civique avec les politiques publiques sectorielles menées par l'Etat, comme la lettre de mission le demande. Jusqu'à preuve du contraire, au niveau régional, le représentant de tous les ministères est le préfet de région. La gouvernance territoriale est donc en place et sera facile à développer.

Enfin, il faudrait s'attacher à quelques indicateurs pour montrer la rentabilité dite sociale du service civique.

M. CLIVIO souhaite que la cohésion globale du dispositif soit conservée et que la gouvernance ne soit pas dispersée en fonction des contributions financières.

S'appuyant sur son expérience d'objecteur de conscience et de ce que cette période lui a apporté quant à son engagement associatif et professionnel, M. CLIVIO souhaite également que le service civique ne soit pas envisagé comme un support obligatoire à l'engagement. L'engagement associatif et syndical doit rester une possibilité ouverte au bénévolat.

Par ailleurs, il y a peut-être un âge où l'Etat doit intervenir pour financer et accompagner l'engagement des jeunes et un autre où l'on peut percevoir une retraite ou autre et où l'engagement ne doit pas obligatoirement entrer dans le cadre d'un dispositif.

Enfin, il convient d'être vigilant à deux aspects du fractionnement :

- le risque statistique de comptabiliser plusieurs fois la même personne si son service civique est fragmenté sur plusieurs années,
- le dévoiement de l'engagement bénévole et la gratuité qu'il implique.

Suite aux échanges, le président rappelle que les orientations stratégiques 2014 adoptées par le comité en début d'année mentionnaient la participation des membres du comité à une mission d'évaluation de politique publique menée par l'IGAS et l'inspection générale des finances, conformément à la volonté du cabinet ministériel. Le principe de cette mission

d'évaluation était de concentrer le débat essentiellement sur le volet financier. Le président a refusé cette mission. C'est la raison pour laquelle elle a été transformée.

Dans le cadre de la lettre de mission, à savoir la montée en charge à 100 000 jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de l'Agence tel que prévu, le président a souhaité, dès le début, associer ce débat budgétaire à la réflexion sur l'évolution de l'Agence et du service civique, qui était nécessaire puisque la loi prévoit la fin du GIP le 11 mai 2015.

Par ailleurs, est intégré le fait que le service civique est une politique de la citoyenneté et pas une politique de la jeunesse. L'intérêt pour la nation et l'investissement de tous, même s'il est difficile à mesurer, sont des éléments essentiels. Le président souligne que dans un autre cadre, il se bat pour une mesure d'une non-politique, c'est-à-dire le coût que le refus d'une politique d'intégration entraîne pour la société. L'engagement citoyen des jeunes est un élément favorable au vivre ensemble et au rayonnement de la nation dans le cadre de ce vivre ensemble. Ce sont donc des éléments importants.

Le président croit également au principe des ambassadeurs. Il faut que le service civique soit une démonstration d'utilité comme le montre l'expérimentation qui est menée à l'hôpital Henri Mondor auquel le président s'est rendu récemment : des jeunes issus des quartiers les plus difficiles du Val-de-Marne accueillent, orientent, accompagnent les personnes dans l'hôpital. Tout le monde reconnaît que les professionnels de santé ne peuvent pas faire ce travail. Maintenant, ces jeunes sont indispensables. Plus personne ne veut les enlever, ils sont devenus une utilité. Par ailleurs, en termes de mixité sociale, ce sont les professeurs de médecine qui accompagnent les jeunes alors qu'il s'agit du plus haut niveau de ce qui se fait en termes de qualité au niveau médical, puisque l'hôpital Henri Mondor est un des hôpitaux les plus réputés en Europe. Voilà ce qu'il faut montrer pour convaincre.

Il ne faut pas faire du service civique un support obligatoire à l'engagement, cela est évident, mais il doit devenir un élément important dans le parcours d'un jeune, d'un citoyen, y compris dans l'accès à l'entreprise. Il le sera d'autant plus si les employeurs demandent aux jeunes pourquoi ils n'ont pas effectué leur service civique. Cela ne sera possible que si tous les jeunes qui ont envie de s'engager peuvent le faire.

Cela suppose inévitablement d'y mettre les moyens. A ce propos, le président confirme que le service civique étant un engagement citoyen, le socle ne peut être assumé que par l'Etat. Néanmoins, cela n'interdit pas d'aller chercher des fonds privés sans, pour autant, intégrer les financeurs à la gouvernance, comme cela est le cas dans la fondation que le président préside. De toute façon, le financement privé est marginal. Il convient, cependant, de ne pas le réfuter et d'étudier, entre autres, les aspects juridiques.

La montée en charge du service civique ne pourra pas se faire à budget constant, c'est une évidence, à moins de modifier le fonctionnement du dispositif. Le président a rencontré hier le ministre britannique de la société civile. Si les conceptions britannique et française partagent les mêmes objectifs, le service civique britannique est quasiment obligatoire à la différence du dispositif français. Il s'adresse aux 16-17 ans et dure 3 semaines, une première semaine de vie commune, une deuxième de construction de projet et une troisième d'engagement sur un projet.

En outre, il est hors de question de « saucissonner » le service civique ou de mettre en place une durée très courte. Néanmoins, si la réflexion devait s'orienter dans ce sens, toutes les précautions nécessaires seraient prises. Le président pense, en particulier, aux étudiants qui travaillent à mi-temps en plus de leurs études et fait le parallèle avec un étudiant voulant faire 30 heures de service civique. Cela est difficile à mener de front. Ne serait-il pas possible pour un étudiant d'effectuer une mission plus courte afin de pouvoir concilier engagement de service civique et études ?

Autre exemple d'initiative citoyenne que le président a découvert au cours de son tour de France dans le cadre du plan pauvreté, à Saint-Nazaire, des organisations syndicales, des

associations, des collectivités locales ont décidé de transgresser la loi sur le temps partiel et de proposer à des jeunes en situation de décrochage, souvent confrontés à des problèmes d'addiction, de venir travailler 2, 3 ou 4 heures s'ils le veulent, quand et autant de fois qu'ils le veulent. 70 % de ces jeunes entrent dans un parcours d'insertion des missions locales. Cette initiative pourrait constituer une piste de réflexion : le service civique doit-il également permettre à des jeunes d'entrer dans la citoyenneté ?

Cette question de l'accessibilité du service civique à tout le monde se pose également pour les jeunes en situation de handicap. Effectuer un service civique de 6 à 12 mois, 24 heures par semaine au minimum, peut se révéler fatigant voire impossible pour ces jeunes. Sans tomber dans la stigmatisation et le sentimentalisme, ne serait-il pas possible d'assouplir le service civique et de l'adapter à la réalité comme le font de nombreuses structures d'accueil ? « Entre le prescrit et le réel », il existe toujours une marge.

A ce propos, le président souligne que pour lui, il ne s'agit pas d'une autre forme de service civique mais d'un autre profil de jeunes. Si un étudiant effectue un service civique de 12 heures ou de 15 heures, cela est-il une autre forme de service civique s'il s'agit d'un véritable engagement citoyen ? Cela mérite de s'y intéresser. En revanche, il n'est pas question de créer une usine à gaz et de mettre en œuvre des services civiques de 1 mois.

S'agissant du coût du service civique, la réflexion doit prendre en compte son intégralité, y compris ce que cela rapporte aux structures d'accueil. Le président cite l'exemple d'un conseil général qui a délégué à Unis-Cité le montage de projets et participe au financement de cette action. Ces éléments doivent entrer dans la réflexion. D'autant que dans son discours, le Premier ministre ne s'est pas contenté de rappeler la priorité jeune, il a également rappelé la priorité budgétaire : l'Etat prévoit une baisse des dotations aux collectivités territoriales de 10 milliards d'euros d'ici à 2017. Cela pose la question pour chaque collectivité, y compris la plus petite, de l'internalisation ou de l'externalisation des actions qu'elle sous-traite aux associations. Il faut mettre ces éléments sur la table, peut-être dans le cadre de rencontres bilatérales, afin d'avoir une vision claire de l'ensemble.

La territorialisation de la gouvernance est un élément fondamental et le sujet le plus compliqué car cela touche les moyens affectés aux services déconcentrés et la façon dont les opérateurs « territoriaux » participent à la gouvernance territoriale. Si l'on veut garder un équilibre et passer de 35 000 à 100 000 volontaires, soit trois fois plus, les collectivités territoriales, les hôpitaux et autres, moins mobilisés sur le service civique que le monde associatif, représentent un champ de développement extraordinaire. Or, il ne sera pas possible de traiter cet élément depuis l'échelon national. Les services déconcentrés seront donc mis à contribution.

Quant à la première phase, elle ne doit pas remettre en cause les fondamentaux : la réflexion aura lieu dans le cadre ordinaire de la discussion budgétaire. En d'autres termes, le président ne proposera pas au cabinet de réduire de 50 % l'indemnité de 100 €. Le débat se limitera au financement éventuel par les politiques publiques et à la discussion sur le fonds social européen dont chacun sait que le service civique est éligible sur plusieurs régions mais que sa mise en œuvre n'est pas encore très définie.

Par rapport à la suggestion de prêts étudiants, s'il est probable qu'aucune proposition ne sera faite en ce sens, elle pourrait, en revanche, entrer dans le cadre de travaux de recherche-action envers la population étudiante.

Dans tous les cas, il ne faut pas tout faire peser sur le programme 163.

Le président relève, en particulier, la proposition d'Unis-cité que le parlement flèche les politiques publiques lors du débat sur le financement de l'Agence. Cela remet en cause sa gouvernance même s'il n'est pas question de la transformer. En effet, si, le parlement décide que le service civique participe à certaines politiques publiques considérées prioritaires comme la lutte contre le décrochage scolaire ou l'environnement, il serait normal que les ministères

concernés soient représentés au conseil d'administration. Cela permettrait de sortir du piège du programme 163.

Le président précise que le débat ne sera pas concentré à Paris. Il se déplacera en région sous la forme de participations écrites, en particulier en termes de gouvernance puisque la gouvernance territoriale sera un élément essentiel de la montée en charge. La réunion des directeurs régionaux qui aura lieu le 21 mai sera l'occasion d'en faire la synthèse.

Enfin, une réunion spécifique sera organisée en mai sur les sujets européens et internationaux. Elle sera coprésidée par l'INJEP.

Mme BANOUN rappelle que la loi, telle qu'elle est rédigée, n'ouvre pas la possibilité d'un financement privé. En l'état actuel, il s'agit d'un financement totalement public pour la partie financière. Cela ne veut pas dire que des modifications législatives ne peuvent pas être envisagées. En revanche, l'encadrement des jeunes est potentiellement pris en charge par les organismes d'accueil même si une participation de l'Etat est également prévue par les textes.

Mme PAOLETTI ajoute qu'un calendrier des réunions de concertation sera envoyé par messagerie électronique aux membres du comité stratégique.
